Nations Unies CEB/2011/2

Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination

2 février 2012
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2011
New York, 28 octobre 2011

Résumé des conclusions

I. Introduction

1. La deuxième session ordinaire de 2011 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), présidée par le Secrétaire général, s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le vendredi 28 octobre 2011 au matin.

2. Le même jour, après la clôture de la session, le Conseil a consacré l'après-midi à une séance privée pendant laquelle il a examiné les questions politiques, économiques et sociales à l'ordre du jour de l'ONU.

3. Le samedi 29 octobre 2011 au matin, le Conseil s'est réuni en séminaire au Greentree Estate. Les chefs de secrétariat ont échangé des vues sur les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +20), qui se tiendrait en 2012. Le Conseil a adopté une « Déclaration commune au sujet de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable » (annexe).

4. Le présent rapport rend compte de la deuxième session ordinaire du Conseil pour 2011.

5. Au nom du Conseil, le Secrétaire général a souhaité la bienvenue à Christine Lagarde, Directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), et à Rima Khalaf, Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, en sa qualité de coordonnatrice des commissions régionales, qui participaient à une session du CCS pour la première fois. Il a également félicité Michel Jarraud, réélu Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) pour un troisième mandat.

11-65756 (F) 150212 240212

Merci de recycler

Ordre du jour

6. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant pour la session :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapports des comités de haut niveau :
   a) Comité de haut niveau sur les programmes;
   b) Comité de haut niveau sur la gestion;
   c) Groupe des Nations Unies pour le développement.
3. Questions intéressant le système des Nations Unies : droits de l'homme et développement.
4. Questions diverses :
   a) *Rapport de l'Organisation internationale du Travail sur le socle de protection sociale pour une mondialisation juste et partagée*;
   b) Étude indépendante sur la dimension régionale du développement et les Nations Unies, réalisée sous l'égide des commissions régionales;
   c) Exposition universelle 2015 : « Nourrir la planète, énergie pour la vie »;
   d) Exposé du Chef de l'équipe de gestion du changement;
   e) Dates et lieux des sessions ultérieures du CCS;
   f) Hommage aux membres sortants.

II. Rapports des comités de haut niveau

A. Comité de haut niveau sur les programmes

7. Le Président du Comité de haut niveau sur les programmes et Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Achim Steiner, a présenté le rapport du Comité sur les travaux de sa vingtième-deuxième session, tenue les 15 et 16 septembre au Siège de l'ONU. Il a remercié son prédécesseur, Juan Somavía, Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT), dont la présidence éclairée avait contribué à forger une communauté de vues parmi les membres. Le Président s'est déclaré profondément impressionné de constater à quel point les représentants des organisations parlaient d'une seule voix, ajoutant qu'il s'inspirerait de cet exemple pour faire émerger une vision commune de la manière dont le système des Nations Unies, individuellement, et collectivement par l'entremise du Comité de haut niveau sur les programmes, allait atteindre l'objectif de cohérence des politiques.

8. M. Steiner s'est attardé sur deux des principales questions abordées par le Comité à sa récente session, à savoir la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +20) et la mondialisation. En cette occasion, le Comité avait montré sa profonde détermination à faire en sorte que

l'Organisation soit « unie dans l'action » sous l'autorité et à l'appui du Secrétaire général. La Déclaration commune du CCS au sujet de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendrait en 2012, avait été conçue dans cet esprit. Le Président espérait que le CCS approuverait ladite déclaration, qui servirait ensuite de base aux travaux des organismes du système. Ultérieurement, le Comité examinerait toutes les implications possibles, en termes de politiques, des conclusions adoptées à l'issue de la Conférence Rio +20 et organiserait ses travaux en conséquence.

9. Le Président a ajouté que, dans le cadre du séminaire, le CCS examinerait un rapport du Comité sur l'évolution vers une mondialisation plus équitable, plus écologique et plus viable. Certes, des progrès considérables avaient été accomplis à cet égard grâce aux travaux engagés en 2009 sous l'égide de M. Somavía, mais il était nécessaire que le CCS fournisse des orientations et définisse des axes sur lesquels le Comité puisse articuler son action à l'avenir. M. Steiner a remercié le Vice-Président du Comité, Elliott Harris, du FMI, pour le dévouement avec lequel il avait dirigé les travaux du Comité sur cette question. Ceux-ci se poursuivraient dans le cadre des préparatifs de la Conférence Rio +20, à laquelle le Comité contribuerait, et ils aideraient le CCS dans sa réflexion d'ensemble sur la définition d'un cadre adapté au développement après 2015.

10. M. Steiner a rappelé que le CCS, à sa première session ordinaire de 2011, s'était engagé à adopter une approche cohérente de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes et opérations grâce à l'établissement d'un plan commun, auquel le Conseil accorderait un soutien sans réserve. La Sous-Secrétaire générale pour la réduction des risques des catastrophe et Représentante spéciale du Secrétaire général pour la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo, Margareta Wahlström, avait présenté au Comité les avancées importantes déjà enregistrées par le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes sur la voie d'une prise en compte systématique des impératifs de réduction des risques de catastrophe.

11. Dans son exposé, Mme Wahlström a souligné que si la réduction des risques de catastrophe était importante pour la préservation et la protection des bénéfices tirés du développement, le moment était néanmoins venu d'envisager la question de façon globale et transversale, et d'y associer la composante humanitaire et la programmation du développement. Sur la base de ces travaux, le Comité a demandé au secrétariat interinstitutions de rendre disponible un ensemble d'outils qui facilitent la prise en compte systématique de la réduction des risques de catastrophe par toutes les organisations. Parallèlement, le Comité a encouragé les membres à réfléchir à la manière dont ils pourraient user davantage de leur autorité dans une optique stratégique et encourager la cohérence à tous les niveaux de l'action menée par les Nations Unies en faveur de la réduction des risques de catastrophe, et à veiller à ce que les programmes de développement continuent d'intégrer cette composante. Le Comité évaluerait les progrès réalisés à ce titre à sa session suivante.

12. M. Steiner a noté que le Comité avait également examiné la contribution de son Groupe de travail sur le changement climatique dans l'optique de la dix-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui devait se tenir à Durban (Afrique du Sud) du 28 novembre au 9 décembre 2011. Il a loué la hauteur de vues de Henning Wuester,

Assistant spécial du Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et informé le Conseil qu'Elena Manaenkova, Sous-Secrétaire générale de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), était devenue la nouvelle directrice du Groupe de travail. Celui-ci était impliqué dans les préparatifs de la Conférence sur les changements climatiques et travaillait notamment à l'organisation préalable de la réunion de haut niveau du CCS et d'autres réunions thématiques et communications organisées parallèlement à la Conférence. Là encore, le Comité s'employait à obtenir que les diverses composantes du système des Nations Unies, sous la direction du Secrétaire général, parlent d'une seule voix et s'attachent tout particulièrement à contribuer à l'examen des principales questions de fond inscrites à l'ordre du jour du programme d'action pour le climat.

13. Le Président du Comité a rappelé que le CCS, à sa session précédente, avait approuvé une déclaration adressée à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011), dans laquelle était souligné l'engagement du système des Nations Unies en faveur des pays les moins avancés et du nouveau Programme d'action d'Istanbul pour les 10 années à venir. Ladite déclaration portait sur les capacités de production et sur le rôle d'appui que jouait à cet égard le système des Nations Unies dans son ensemble. Le Président a informé le Conseil que le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement avait pris la tête de l'action menée par le système à cet égard par l'entremise du Groupe consultatif interinstitutions, qui avait organisé la mise en œuvre par étapes du Programme d'action d'Istanbul. Le Comité a accepté d'inclure dans son rapport une déclaration de soutien du système des Nations Unies et d'examiner au bout de cinq ans les progrès que celui-ci aurait réalisés sur la voie de la prise en compte systématique du Programme d'action d'Istanbul.

14. M. Steiner a rappelé au Conseil que celui-ci, à sa première session ordinaire de 2010, avait prié ses comités de haut niveau de continuer à examiner les questions de la cybercriminalité et de la cybersécurité. En réponse, le Comité de haut niveau sur les programmes avait demandé à l'Union internationale des télécommunications (UIT) d'organiser, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, une réunion de coordonnateurs avec pour objectif l'examen des dimensions politique et technologique de ces questions. Le Comité avait repris à son compte la recommandation formulée lors de ladite réunion, tenue à Genève en juillet 2011, tendant à ce qu'un groupe des Nations Unies sur la cybercriminalité et la cybersécurité soit mis sur pied avec pour mission de définir un cadre commun et harmonisé de lutte contre la cybercriminalité, qui assurerait en outre la cybersécurité à l'échelle du système des Nations Unies.

15. M. Steiner a conclu son rapport en exprimant son appréciation aux membres du Comité. Un certain nombre d'individus avaient œuvré de concert avec un grand dévouement et leur contribution aux travaux du Comité était de haute qualité.

16. Babatunde Osotimehin, Directeur exécutif du Forum des Nations Unies pour la population (FNUAP) a exposé au Conseil les implications du franchissement de la barre des 7 milliards d'êtres humains dans le monde. En termes de réduction de la pauvreté, de viabilité et d'équité, cela poserait des problèmes, mais offrirait aussi des possibilités nouvelles. S'agissant de la dynamique de la population, il a noté que trois scénarios distincts étaient envisagés. Le premier scénario se concentrait sur

certains pays, situés principalement en Afrique subsaharienne et en Asie, dont la population croissait à un rythme plus rapide que l'économie. Dans ces circonstances, le système des Nations Unies s'attacherait à améliorer la situation des femmes et à garantir l'accès des filles à l'éducation. Les filles et les femmes devraient aussi avoir la possibilité d'effectuer des choix de vie qui soient appuyés par les services voulus (santé et planification familiale, par exemple). Exécuté avec succès, ce type d'intervention contribuerait à accélérer la croissance.

17. Le deuxième scénario se concentrait sur les pays à revenu intermédiaire dont la population était stable (fécondité de remplacement). Dans ce cas, les difficultés tenaient à l'urbanisation et aux migrations, et le système des Nations Unies aiderait les pays à trouver des solutions appropriées. D'ici à 2050, on prévoyait que 70 % de la population mondiale vivrait dans les villes, aussi serait-il particulièrement important de s'atteler aux enjeux spécifiquement urbains.

18. Le troisième scénario portait sur les pays dont la population se renouvelait à un rythme inférieur au taux de remplacement, comme par exemple les pays du Nord de l'Europe ou le Japon. Pour ces pays, la difficulté consistait à maintenir leur productivité et une main-d'œuvre productive. Certains de ces pays avaient mis en place des politiques sociales favorables à la famille, qui avaient une incidence positive. Mais le vieillissement de leur population suscitait lui aussi des préoccupations liées aux systèmes de retraite, au logement des personnes ayant des besoins spécifiques et aux systèmes de santé.

19. M. Osotimehin a terminé en soulignant que 1,8 milliard d'individus dans le monde étaient des jeunes et que la vaste majorité d'entre eux se trouvait dans les régions en développement. Partant, la possibilité était offerte au système des Nations Unies d'œuvrer de concert avec les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, pour faire en sorte que ces jeunes deviennent les entrepreneurs de l'économie « verte ».

20. Il a proposé que le Comité de haut niveau sur les programmes étudie dans le détail les implications du franchissement du seuil de 7 milliards d'habitants pour l'action du système des Nations Unies. Il a offert de prendre la direction de ces travaux et d'établir à cet égard une note de réflexion, pour examen par le Comité à sa prochaine session.

21. **Le Conseil a pris note des progrès accomplis et approuvé le rapport du Comité de haut niveau sur les programmes sur les travaux de sa vingt-deuxième session. Ses membres sont également convenus qu'il était important de traiter ensemble les problèmes posés par le franchissement de la barre des 7 milliards d'êtres humains, sous la direction du FNUAP.**

B. Comité de haut niveau sur la gestion

22. La Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion, Josette Sheeran, Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM), a rendu compte au Conseil des conclusions de la vingt-deuxième session du Comité, tenue dans les locaux de la Fondation des Nations Unies, à Washington, les 26 et 27 septembre 2011.

23. Dans ses remarques liminaires, la Présidente a souligné que les attentes dont faisait désormais l'objet le système des Nations Unies n'avaient jamais été aussi

nombreuses et qu'il devait y répondre dans des conditions de plus en plus difficiles. De plus, la capacité des organismes des Nations Unies d'y faire face était compromise par la crise financière prolongée qui réduisait les budgets des donateurs traditionnels et freinait les donateurs potentiels qui faisaient leur apparition sur la scène internationale.

24. Mme Sheeran a noté que la seule façon pour les organismes des Nations Unies de relever ces défis serait de s'adapter aux circonstances nouvelles et de gagner en efficacité et en transparence, tout en veillant à ce que leurs effectifs, aussi mobiles que talentueux, travaillent dans de bonnes conditions de sécurité. Le Comité était à l'avant-garde de l'action menée à tous ces titres, puisque son programme était le reflet de la nécessité pour ses membres de s'acquitter collectivement et efficacement de mandats très divers.

25. À sa vingt-deuxième session, le Comité avait accordé une attention particulière aux efforts collectifs consentis par le système des Nations Unies pour améliorer son efficacité et sa rigueur, mais aussi recenser et faire adopter les meilleures pratiques, avec pour objectif d'« accomplir davantage avec moins ». Il donnait ainsi effet à la requête formulée par le Conseil lors de son petit déjeuner de travail informel du 2 avril 2011, qui avait prié le Comité d'appuyer la gestion d'ensemble du changement menée par la Vice-Secrétaire générale. L'action engagée à cet égard par le Comité, sous la direction de Martin Mogwanja, Directeur général adjoint du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), puis, plus récemment, d'Alex Aleinikoff, Haut-Commissaire adjoint des Nations Unies pour les réfugiés, l'avait été en consultation étroite avec l'équipe de gestion du changement, elle-même dirigée par Atul Khare, Sous-Secrétaire général, équipe de gestion du changement. L'aboutissement escompté de cette entreprise, à la fin de 2011, était le recensement de mesures éprouvées et très performantes visant à améliorer l'efficacité et à réduire les coûts, susceptibles d'être mises en œuvre au niveau individuel ou à l'échelle du système. M. Khare a également pris la parole devant le Conseil (voir par. 73 à 76 ci-après).

26. De nombreuses activités avaient été mises en œuvre dans cette optique. La Présidente a observé que le Comité s'était employé à faire adopter par l'ensemble des organismes des Nations Unies des principes communs et un vocabulaire normalisé pour rendre compte des résultats obtenus aux donateurs. Ainsi, le Comité et le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) avaient mené à bien conjointement une réflexion qui avait abouti à l'approbation par les deux entités d'un ensemble de principes pour l'établissement de rapports communs sur les résultats – responsabilité mutuelle, transparence, utilisation rationnelle des ressources et viabilité des résultats – qui puisse être adopté par l'ensemble des organismes des Nations Unies, ce qui aurait pour effet de clarifier et d'améliorer les pratiques de communication des résultats obtenus. Ces principes communs représentaient une étape majeure vers une transparence et une responsabilité accrues dans le cadre des relations avec les États Membres et rendraient moins pesant l'établissement de rapports – ce serait une avancée importante vers une présentation simplifiée et cohérente de résultats mesurables par les organismes du système des Nations Unies.

27. Concernant l'action multidimensionnelle que menait le Comité sur la vaste question de l'efficacité et de l'efficience, la Présidente a fait état de progrès notables des initiatives lancées au titre du Plan d'action pour l'harmonisation des modes de

fonctionnement des organismes des Nations Unies, entériné par le CCS : a) le cadre de sélection des fournisseurs, qui avait été approuvé et contenait des directives communes pour tous les organismes du système, devait désormais être appliqué par chacun pour que son potentiel soit pleinement exploité; b) une étude de faisabilité sur les services communs de trésorerie venait d'être réalisée par KPMG Consulting, qui avait recensé plusieurs options pour le développement de pratiques de trésorerie harmonisées à l'échelle du système des Nations Unies; c) le lancement d'une initiative pilote visant à harmoniser et à simplifier les procédures de recrutement des organismes présents sur le terrain avait été approuvé; et d) des efforts concertés étaient déployés pour accroître la collaboration en matière d'achats de fournitures et de services dont l'ensemble des organismes des Nations Unies avaient besoin.

28. Le Comité avait continué de prendre les dispositions voulues pour donner suite à la refonte du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, menée avec succès ces trois dernières années sous la direction des Secrétaires généraux adjoints Susan Malcorra et Gregory Starr, avec le concours actif de tous les membres du Comité. La Présidente a fait état de progrès déterminés et sérieux à cet égard : le nouveau système de niveaux d'insécurité était désormais opérationnel.

29. À sa dernière session, le Comité avait approuvé le dernier volet de cette entreprise, encore en suspens, à savoir le cadre pour l'arbitrage entre programmes en fonction de leur importance relative. L'élaboration de ce cadre commun pour des décisions éclairées, prises à l'aune des directives relatives aux risques acceptables, s'était déroulée sous l'autorité de l'UNICEF et avait donné lieu à des consultations approfondies tant au Siège que sur le terrain, où il avait été expérimenté en Somalie, au Kenya et en République démocratique du Congo.

30. Une composante clef du cadre d'arbitrage était son intégration dans le nouveau système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies. Plus particulièrement, c'était un outil précieux pour la mise en œuvre de l'approche dite « Que pourrions-nous faire pour rester sur place? », récemment adoptée. Il ne s'agissait pas de déterminer comment rester à tout prix, mais plutôt de s'assurer que le personnel à l'œuvre dans un pays donné exécutait les fonctions et les programmes revêtant la plus haute priorité, c'est-à-dire ceux qui correspondaient aux objectifs stratégiques du système des Nations Unies.

31. Mme Sheeran a précisé que le Comité avait débattu dans le détail de la nécessité de mettre en valeur l'action menée par l'ONU, c'est-à-dire de la faire connaître à un large public, en faisant ressortir ses accomplissements. À cet égard, le travail effectué par le Comité était crucial, car la plupart des critiques formulées à l'encontre de l'ONU portaient sur les problèmes de gestion, notamment le manque de transparence et d'efficience, et l'absence de recours aux bonnes pratiques.

32. Pour cette raison, il était important de concevoir des campagnes de communication convaincantes qui dotent les représentants gouvernementaux et les parlementaires des États Membres d'arguments leur permettant de légitimer auprès de leurs administrés le soutien apporté à l'ONU. Il était primordial de pouvoir justifier d'améliorations continues, et nécessaire de mieux faire connaître ce qui était accompli pour y parvenir. La Présidente a informé le Conseil que le Comité avait approuvé la création d'un groupe de travail sur les communications, qui appuierait les efforts déployés à cette fin.

33. En conclusion, la Présidente du Comité a noté que, sous l'autorité du Secrétaire général, le système des Nations Unies avait acquis la capacité d'être plus pertinent, efficace et efficient que jamais. En accordant la priorité aux objectifs d'efficacité, de communication et de sécurité, tous les organismes représentés au CCS pouvaient collectivement contribuer à transformer cette institution dont tant de millions d'êtres humains dépendaient pour leur survie, leurs moyens d'existence et leur avenir.

34. **Le CCS a pris note des progrès réalisés et souscrit aux conclusions formulées par le Comité de haut niveau sur la gestion dans son rapport sur sa vingt-deuxième session.**

C. Groupe des Nations Unies pour le développement

35. La Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement et Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Helen Clark, a présenté les rapports des séances tenues par le Groupe les 8 juin et 11 octobre 2011, ainsi que les stratégie et cadre d'action du Groupe pour les États arabes, établis par l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement pour les États arabes. Elle a rappelé que le Secrétaire général l'avait priée, en avril 2011, de diriger une cellule de travail du CCS, qui aurait pour tâche d'examiner l'ensemble des enjeux socioéconomiques du moment au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

36. Mme Clark a informé le Conseil que le Groupe consultatif du Groupe des Nations Unies pour le développement s'était réuni à quatre reprises durant l'année pour examiner les principaux enjeux de portée mondiale et déterminer la réponse que pourrait y apporter le système de développement des Nations Unies. En particulier, le Groupe consultatif s'était dit préoccupé par la situation des plus vulnérables dans le contexte mondial actuel et avait souligné la nécessité pour le système de développement des Nations Unies d'être pertinent, d'obtenir des résultats et d'avoir un impact favorable sur les plus vulnérables. La Présidente a rappelé combien la coopération Sud-Sud était importante pour le développement et elle a noté que le Groupe était en train de définir le positionnement qui serait le sien lors de la quatrième Conférence intergouvernementale sur le thème « Unis dans l'action », prévue à Montevideo, des préparatifs de la procédure d'examen quadriennal complet et du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, à Busan (République de Corée). Ce serait le dernier forum de ce type : le Conseil économique et social aurait alors pour tâche d'assurer la transition vers la tenue du Forum de la coopération au service du développement. Elle a déclaré que le Groupe était très désireux de collaborer étroitement avec le Département des affaires économiques et sociales, pour faire en sorte que l'ONU jette les bases du nouveau modèle de développement.

37. Les observations de la Présidente ont porté principalement sur les priorités stratégiques du Groupe, qui correspondaient aux demandes formulées par les États Membres à l'occasion de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Elles visaient à optimiser l'appui du système de développement des Nations Unies aux efforts déployés par les pays pour accélérer l'accomplissement des objectifs du Millénaire.

38. Mme Clark a mentionné trois points d'ancrage à partir desquels enclencher une dynamique propice à la mise en œuvre de ces priorités stratégiques. Le premier n'était autre que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), sur lesquels le système de développement des Nations Unies s'appuyait pour intervenir avec le maximum de valeur ajoutée, d'où un impact beaucoup plus net – par exemple, conseils pratiques, sensibilisation et constitution de capacités. Mme Clark a évoqué deux récentes études devant le Conseil. L'une suggérait que les équipes de pays des Nations Unies étaient en mesure de nourrir la concertation lorsqu'elles utilisaient des cadres analytiques appropriés, lorsque des liens étroits les unissaient aux pays, mais aussi lorsque les organismes impliqués possédaient une solide expérience de l'exécution de programmes. La seconde étude avait conclu que le système de développement des Nations Unies parvenait mieux à faire appliquer les principes normatifs, en particulier ceux qui étaient liés aux droits de l'homme, par l'entremise des PNUAD. On observait une demande importante à ce titre de la part des pays, et le mécanisme de transversalisation des droits de l'homme établi sous l'égide du Groupe des Nations Unies a été mentionné. Pour que l'exécution des PNUAD soit de haute qualité, les équipes de pays des Nations Unies devaient recevoir un appui sous forme de politiques, d'orientations, de formation et d'avis stratégiques de haut niveau de la part des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement.

39. Évoquant le deuxième point d'ancrage, l'approche baptisée « Unis dans l'action », la Présidente a fait savoir que 20 % environ des pays de programme y avaient désormais recours. Elle a rappelé au Conseil que la prochaine conférence intergouvernementale sur le sujet se tiendrait à Montevideo du 8 au 10 novembre 2011. La délégation de l'ONU y serait conduite par la Vice-Secrétaire générale. Cette conférence serait l'occasion de faire le point sur les résultats engrangés à cette date du point de vue des pays, et de déterminer ce qui fonctionnait le mieux et la manière dont les pays envisageaient l'évolution de l'approche en question. Les conclusions de cette conférence viendraient nourrir les débats de l'examen quadriennal complet. La Présidente a précisé que les pays impliqués dans l'initiative « Unis dans l'action » avaient déclaré ne plus souhaiter revenir à leur modèle d'activité antérieur.

40. S'agissant du troisième point d'ancrage, à savoir les pays en crise ou sortant d'une crise, le Groupe des Nations Unies pour le développement avait intensifié son appui à la dynamique d'intégration prônée par le Secrétaire général dans son rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Les équipes de pays des Nations Unies avaient participé à l'élaboration de 19 cadres stratégiques intégrés dans des pays dotés d'une présence intégrée de l'ONU.

41. En ce qui concerne la poursuite de l'harmonisation et de la simplification des pratiques de fonctionnement, la Présidente a fait valoir que le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité de haut niveau sur la gestion collaboraient étroitement. Outre les progrès décrits par la Présidente de ce comité, Mme Clark a indiqué que plus de 90 % des équipes de pays des Nations Unies avaient réalisé des économies grâce à l'utilisation d'accords à long terme partagés.

42. Pour conclure, la Présidente a fait observer que, dans les circonstances actuelles, il incombait au Groupe d'administrer la preuve que son système de développement était pertinent et que lui-même était pragmatique, en pointe sur les questions normatives, qu'il avait les moyens d'obtenir des résultats et la capacité de

« faire davantage avec moins ». Avec ces exigences en tête, les membres du Groupe avaient entamé une réflexion sur ce que serait la nature des besoins en matière de développement après 2015, tout en restant conscients qu'il était nécessaire de continuer de s'employer à atteindre les objectifs du Millénaire d'ici à cette date butoir.

43. **Le Conseil a pris note des progrès réalisés et approuvé le rapport du Groupe des Nations Unies pour le développement.**

44. La Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement a alors présenté la stratégie et le cadre d'action régionaux du Groupe pour les États arabes. Tout en prenant acte de la nature unique de chaque pays, la stratégie dressait la liste de plusieurs facteurs et vecteurs communs à l'ensemble des nations de la région. L'appui apporté par le Groupe s'articulerait sur quatre groupes de pays : ceux dans lesquels la réforme connaissait une accélération; les pays en transition; les pays en crise ou sortant d'une crise; les pays poursuivant des réformes ou envisageant d'en atténuer le cours. Évoquant l'axe central de la stratégie d'action, la Présidente a noté que les échecs en matière de développement étaient imputables aux faiblesses de la gouvernance, à l'absence de justice sociale et de respect des droits de l'homme, aux inégalités et à l'exclusion sur les plans économique et politique. À cet égard, la stratégie préconisait un nouveau contrat social et un nouveau modèle de développement engageant les pays concernés sur la voie d'un développement plus ouvert et durable. Il y était souligné qu'il fallait se pencher sur un certain nombre de problématiques : les jeunes, le chômage, la gouvernance, les inégalités et l'absence d'équité sur le plan socioéconomique, la sécurité alimentaire, les changements climatiques, l'égalité des sexes et les droits de l'homme. Elle se concentrait sur les priorités à court et à moyen terme dans cinq domaines principaux : le développement sans exclusive; l'intégration régionale; la gouvernance démocratique; les jeunes; la prévention des crises et le relèvement après une crise. La Présidente a remercié les organismes du système des Nations Unies pour leur contribution à l'élaboration de la stratégie et du cadre d'action.

III. Questions intéressant l'ensemble des organismes des Nations Unies : droits de l'homme et développement

45. La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navanethem Pillay, a présenté la question des droits de l'homme dans l'optique de la coopération pour le développement. Elle a observé que les événements du printemps arabe et au-delà avaient montré que l'ONU devait respecter sans faillir les principes énoncés dans la Charte et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, par solidarité avec les « peuples des Nations Unies » et pour s'acquitter de la mission que lui avaient confiée les documents fondateurs, à savoir promouvoir la vie « à l'abri de la peur et du besoin ». L'heure était venue pour le système des Nations Unies de réfléchir aux acquis de l'expérience et de les intégrer dans ses politiques et dans ses opérations. C'était indéniable, le développement participatif était plus viable; le développement responsable plus efficace; le développement dénué de discrimination plus équitable; et l'autonomisation des femmes, des minorités et des groupes marginalisés permettait de mobiliser davantage de ressources au service du développement. En outre, si l'on faisait en sorte que la justice, la participation à la vie politique et la sécurité personnelle soient des éléments constitutifs du

développement, celui-ci n'en serait que plus complet, rationnel et effectif. Enfin, il devait aller de pair avec le respect des droits de l'homme : c'était le bon sens, car c'était ce que demandaient les individus.

46. Un tour d'horizon des évaluations réalisées par les institutions financières et les organismes de développement durant la période qui avait immédiatement précédé l'« éveil arabe » était révélateur. Pourtant, les mécanismes des droits de l'homme et les voix qui s'exprimaient dans la société civile brossaient un tableau différent. Certes, nombre des données sur la base desquelles ces évaluations avaient été faites étaient exactes, mais les analystes s'étaient focalisés sur la croissance, les marchés et les investissements, alors qu'ils auraient dû utiliser un objectif grand angle et englober dans leur champ de vision les enjeux associés à l'égalité et aux droits civils, politiques, économiques et sociaux. À cette fin, Mme Pillay a énuméré devant les membres un certain nombre d'interrogations qui avaient fait ressortir le rôle du système des Nations Unies, dont la mission était d'agir collectivement afin de soutenir les approches propices au respect et à l'intégration des droits de l'homme et de l'état de droit dans les délibérations intergouvernementales, dans les débats sur les grandes orientations et dans le cadre de l'interaction avec les parties prenantes. Elle a noté qu'il était particulièrement important que les organismes du système continuent d'œuvrer aux côtés de tous les gouvernements – mais dans le respect des principes et des normes établis et de façon constructive – et de participer, avec la société civile et de manière plus concrète, à l'action menée par le système sur le terrain.

47. La Haut-Commissaire a noté que les bases nécessaires à une prise en compte systématique des droits de l'homme avaient été jetées, à commencer par les réformes engagées dans le cadre du système des Nations Unies en 1997 et 2002. Les participants au Sommet mondial de 2005, à la Réunion de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement et, tout récemment, à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, avaient unanimement appelé de leurs vœux l'accélération et l'approfondissement de l'action menée à cette fin. S'agissant de la composante droits de l'homme du développement, le Secrétaire général avait lui-même montré la voie à suivre avec autorité.

48. Mme Pillay a proposé au CCS d'envisager cinq mesures propres à exploiter ces avancées et à conférer la place qui leur revenait aux attentes exprimées à ce sujet par tous les peuples du monde, mais aussi à faire en sorte que la coopération pour le développement continue d'évoluer afin de s'adapter aux défis et aux réalités du XXIe siècle.

49. En premier lieu, elle a suggéré que le CCS, sous l'autorité du Secrétaire général, publie une déclaration conjointe pour montrer que les responsables des organismes des Nations Unies avaient entendu et appuyaient l'appel lancé pour que des mesures significatives soient prises sans délai, axées sur la promotion de la vie à l'abri de la peur et du besoin. Cela aurait aussi pour effet de démontrer que les organismes en question étaient déterminés à coopérer pour le développement et à renforcer la cohérence des grandes orientations du système, mais dans le respect des droits de l'homme.

50. En second lieu, elle a proposé que les membres du CCS plaident d'une seule voix pour l'intégration des droits de l'homme dans le prochain examen quadriennal complet, en fassent une composante des diverses contributions du système des

Nations Unies à la Conférence Rio +20, et l'inscrivent dans les principes techniques du programme d'action pour le développement à partir de 2015 et au-delà.

51. En troisième lieu, elle a souligné qu'il était nécessaire d'actualiser les directives en matière de droits de l'homme à l'intention du système des coordonnateurs résidents, car elles avaient été adoptées plus d'une décennie auparavant, et de renforcer les moyens et l'appui dont disposaient les coordonnateurs résidents, qui en auraient besoin pour intégrer avec confiance les droits de l'homme dans leur action. Le nouveau mécanisme de transversalisation des droits de l'homme établi sous l'égide du Groupe des Nations Unies pour le développement pourrait permettre de faire les premiers pas dans cette direction, le CCS étant appelé à se prononcer sur leur bien-fondé en dernière analyse.

52. En quatrième lieu, le CCS pourrait réfléchir à diverses possibilités de faire accepter par ses membres au sein du Comité de haut niveau sur la gestion le principe d'orientations cohérentes respectueuses des droits de l'homme. Enfin, étant donné que les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit participaient autant de l'image des Nations Unies que le maintien de la paix et l'aide au développement, Mme Pillay a estimé que le moment était venu pour les structures opérationnelles et politiques du système des Nations Unies de s'en faire l'écho et d'accorder la place qui leur revenait aux trois piliers de son action : la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Une telle démarche pourrait impliquer une réforme de la structure actuelle du Secrétariat de l'ONU, et le nombre de ses comités exécutifs pourrait être ramené de quatre à trois.

53. Lors du débat qui a suivi, les membres du CCS sont convenus que la déclaration de Mme Pillay avait des résonances profondes pour le système des Nations Unies. Ils ont réaffirmé leur engagement indéfectible envers les droits de l'homme et leur prise en compte dans le développement, ainsi que les réalités et les besoins décrits dans « Nous, les peuples ». Ils ont accueilli favorablement les propositions de la Haut-Commissaire mais ont estimé qu'il fallait les examiner plus en détail, de manière à rendre justice aux différentes fonctions normatives et opérationnelles des organisations du système des Nations Unies. Les membres ont également estimé qu'il leur fallait réfléchir à la place qu'ils devaient allouer aux droits de l'homme en tant qu'objectif commun, car elle devait être à la mesure de ce qui avait été envisagé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ils seraient aidés en cela par les divers instruments relatifs aux droits de l'homme existants, au sein du système des Nations Unies, qui représentaient l'aune à laquelle mesurer le succès remporté par le système à cet égard.

54. S'agissant de la sensibilisation, les membres ont indiqué que l'expression par chaque organisme, dans un cadre global, de la perspective dans laquelle il envisageait la problématique des droits de l'homme et du développement présentait un certain nombre d'avantages. L'ensemble des organismes des Nations Unies avaient pour mandat de faire respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme, même si chacun d'entre eux était doté de ses propres mécanismes, conseils et instruments. Par conséquent, tous ces organismes devaient adhérer à un cadre commun en matière de droits de l'homme afin que le système en ait une approche cohérente et ne risque jamais de donner l'impression ou d'être accusé d'avoir deux poids, deux mesures lorsqu'il appliquait des normes universellement acceptées.

55. Les membres ont souligné combien il était important de répondre aux besoins élémentaires des individus, notamment en leur permettant d'exercer, entre autres, leurs droits à l'alimentation et au logement. Dans le prolongement de l'« éveil arabe », le droit d'accès aux communications a également été évoqué et diverses initiatives de l'ONU ont été décrites comme ouvrant la voie au progrès à ce titre. Les membres ont aussi mis en relief la nécessité de renforcer les droits sociaux et économiques, notamment à la lumière des inégalités généralisées dans de nombreuses parties du monde. La situation au Moyen-Orient était un exemple particulièrement complexe de la manière dont était perçue l'action menée par l'ONU sur le terrain. Certains membres ont suggéré que le discours tenu au sein du système des Nations Unies porte avant tout sur les résultats et sur la recherche de nouveaux acquis grâce à un respect plus strict des droits de l'homme.

56. Concernant la stratégie et le cadre d'action du Groupe des Nations Unies pour le développement dans les États arabes, les membres du Conseil se sont dits satisfaits du travail accompli. Bien que séduits par la stratégie et l'accent mis sur les secteurs où le système de développement des Nations Unies était le plus susceptible d'ajouter de la valeur, ils ont fait part d'un certain nombre de préoccupations, s'agissant en particulier de la classification des pays à l'intérieur des groupes et du peu d'attention accordée aux questions économiques. D'aucuns ont suggéré qu'un soutien accru soit apporté aux pays considérés pour les aider à faire face aux difficultés à court terme posées par la transition, s'agissant en particulier de gestion économique et de politiques propres à engendrer une croissance équitable, de la mise en place d'institutions qui profitent à tous et de la promotion d'une culture démocratique, de manière à éviter le retour de l'autoritarisme et de la violence et à gérer les attentes. Il a aussi été fortement suggéré que la stratégie soit recentrée de manière à intégrer pleinement la dimension des droits de l'homme.

57. **Il a été demandé au Groupe des Nations Unies pour le développement de tenir compte des observations des membres du Conseil lorsque la stratégie serait mise en œuvre.**

58. **Le Conseil a remercié Mme Pillay pour sa déclaration extrêmement importante et pour sa hauteur de vues. Il a prié le Comité de haut niveau sur les programmes de faciliter l'intégration cohérente de la problématique des droits de l'homme à l'échelle du système, sous l'autorité du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.**

IV. Questions diverses

A. Rapport de l'Organisation internationale du Travail sur le socle de protection sociale pour une mondialisation juste et partagée

59. M. Somavía a rappelé que, dans son communiqué sur la crise mondiale financière et économique du 5 avril 2009, le CCS avait énoncé un ensemble de neuf initiatives conjointes de lutte contre la crise, conçues pour aider les pays et la communauté mondiale dans son ensemble à faire face à la crise, à accélérer le relèvement et à rendre la mondialisation équitable et profitable pour tous. La responsabilité de la mise en œuvre de l'initiative sur le socle de protection sociale, ensemble intégré de politiques sociales conçues pour garantir à tous, en particulier

les groupes vulnérables, la sécurité des revenus et l'accès à des services sociaux essentiels, avait été confiée au Directeur général de l'OIT et à la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

60. Un groupe consultatif de haut niveau avec à sa tête Michelle Bachelet, Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, avait été établi en août 2010 et chargé de renforcer les activités de sensibilisation à l'échelle mondiale et de réfléchir plus avant à la conceptualisation de la protection sociale minimale. Le rapport du Groupe consultatif venait d'être rendu public.

61. M. Somavía a noté que 19 organismes des Nations Unies étaient cités dans ce rapport, dans lequel le système démontrait que ses éléments constitutifs pouvaient agir de concert et mutualiser leurs efforts au service de l'intérêt commun. Le rapport présentait une synthèse des principales conclusions formulées quant à la protection sociale et contenait des recommandations concrètes s'agissant de l'extension de la couverture sociale, sur la base d'études de cas relatant des expériences couronnées de succès dans plusieurs pays. M. Somavía a fait état des contributions importantes d'organismes des Nations Unies et d'institutions financières internationales avec lesquels le Groupe consultatif avait eu des contacts à diverses reprises.

62. Mme Bachelet a informé le Conseil qu'une version préliminaire du document avait été présentée aux ministres du travail et de l'emploi des pays membres du Groupe des Vingt (G-20) et au Groupe de travail sur le développement du G-20. Quelque 5,1 milliards des 7 milliards d'habitants de la planète n'avaient pas accès à la protection sociale minimale. Il était très préoccupant de constater qu'après les six décennies de forte croissance économique que le monde avait connues depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'accès à des prestations et à des services sociaux adéquats demeurait un privilège réservé à une proportion d'individus relativement faible. Mme Bachelet a noté que le rapport ne proposait pas de solution toute faite, mais plutôt une approche souple et rationnelle, modulable en fonction des circonstances.

63. Le rapport appelait à l'adoption immédiate de mesures visant à étendre la protection sociale minimale, ce qui constituerait un pas vers le respect des droits de l'homme, tout en favorisant une croissance économique dont tous bénéficieraient, ainsi que la cohésion sociale. Mme Bachelet a donné plusieurs exemples d'éléments de protection sociale qui avaient contribué à faire reculer les inégalités et la pauvreté, à accroître la participation au marché du travail, à faire progresser l'égalité des sexes et à appuyer le relèvement économique d'ensemble. Nul ne le niait, le socle de protection social était une mesure efficace pour accélérer la progression vers l'accomplissement des objectifs du Millénaire.

64. Mme Bachelet a mis en relief deux recommandations du rapport. En premier lieu, celui-ci préconisait la cohérence des politiques, à la coordination et à la diffusion des connaissances en matière de protection sociale parmi les organisations internationales. L'initiative du CCS sur le socle de protection sociale était jusqu'alors le seul mécanisme de protection sociale coordonné du système des Nations Unies; il était toutefois possible de consentir davantage d'efforts à ce titre, et notamment d'obtenir des banques de développement multilatérales qu'elles s'engagent plus résolument sur ce terrain. À cette fin, le CCS pourrait envisager de constituer un groupe de protection sociale de haut niveau composé de représentants des organisations internationales compétentes, qui pourraient se réunir à intervalles

réguliers pour échanger des éléments d'information, coordonner leurs activités et proposer conjointement services consultatifs et activités de renforcement des capacités. Le secrétariat d'un tel mécanisme pourrait être assuré par une ou plusieurs organisations internationales. L'initiative sur le socle de protection sociale constituait une base de départ idéale pour l'instauration d'un tel mécanisme interorganisations. En second lieu, le rapport préconisait d'associer le socle de protection sociale aux objectifs du Millénaire et au-delà. La date butoir de 2015 approchait rapidement, aussi était-il important d'intensifier les efforts visant à honorer les engagements déjà pris et de commencer à réfléchir à un nouveau cadre pour les décennies à venir.

65. **Le Conseil a accueilli le rapport avec satisfaction et remercié M. Somavía, Margaret Chan, Directrice générale de l'OMS, et Mme Bachelet pour leur hauteur de vues et leur engagement en faveur du socle de protection sociale.**

B. Exposé sur l'étude indépendante sur la dimension régionale du développement et les Nations Unies, réalisée sous l'égide des commissions régionales

66. Rima Khalaf, en sa qualité de coordonnatrice des commissions régionales, a présenté au Conseil l'étude indépendante sur la dimension régionale du développement et les Nations Unies, réalisée sous l'égide des commissions régionales. Notant que l'étude examinait un certain nombre d'enjeux moteurs de la dynamique régionale, elle a suggéré plusieurs manières pour le système des Nations Unies, et notamment les commissions régionales, de mieux appuyer les États Membres à l'heure où le régionalisme était en pleine évolution.

67. L'étude faisait apparaître que le régionalisme croissant, reflet de la conclusion d'arrangements sur un mode moins formel entre gouvernements, de la portée plus vaste des questions traitées et de l'implication d'acteurs non gouvernementaux, favorisait l'établissement de liens et une coopération accrue de part et d'autres des frontières. Mme Khalaf a souligné que le système des Nations Unies était bien positionné pour encourager les synergies dans ce contexte. L'étude faisait état d'un degré d'engagement significatif du système des Nations Unies au plan régional, attesté par la signature de plus de 150 mémorandums d'accord et accords et par la mise en place de structures de collaboration avec plus de 30 organisations dans toutes les régions. La quasi-totalité des 24 organisations qui avaient répondu au questionnaire de l'étude, ainsi que les commissions régionales, avaient constaté que le renforcement de la coopération régionale, non seulement entre pays mais aussi entre organes intergouvernementaux régionaux, avait porté de nombreux fruits, parmi lesquels l'amélioration de la cohérence des politiques ou de l'efficacité et de l'efficience des programmes, le renforcement des capacités et des forces agissantes aux niveaux national et régional, une utilisation plus efficace de l'aide, une visibilité et un impact accrus et une diminution des frais généraux. L'étude suggérait aussi qu'un degré de collaboration élevé entre organismes des Nations Unies à l'appui d'initiatives ou de processus régionaux était un gage d'efficacité et de succès, tant en termes d'impact qu'en matière d'exécution.

68. Mme Khalaf a mis en relief les recommandations de l'étude. Ses auteurs souhaitaient que le CCS rappelle combien le régionalisme était important sur le plan politique, et qu'il prenne acte de la place croissante qu'occupait la dimension

régionale du développement. Leurs autres recommandations portaient sur les éléments clefs des procédures et des cadres organisationnels qu'il fallait instaurer pour faciliter un engagement concret dans les régions. Mme Khalaf a dit espérer que, lorsque le CCS donnerait suite à ces recommandations, il consacrerait un débat approfondi au développement du régionalisme et au repositionnement nécessaire du système des Nations Unies à cet égard. Avec les autres secrétaires exécutifs, elle était prête à mobiliser les moyens d'action des commissions régionales, en collaboration avec tous les organismes du système des Nations Unies, pour appuyer ce phénomène.

69. **Le Conseil a remercié Mme Khalaf pour son exposé et a demandé au Comité de haut niveau sur les programmes de reprendre l'examen de cette question lorsqu'il se réunirait de nouveau. Il rendrait compte de ses travaux au Conseil à sa prochaine session.**

70. L'Administratrice du PNUD s'est dite préoccupée par les recommandations de l'étude, qui préconisaient selon elle des arrangements de coordination d'un autre niveau à l'échelon régional. Elle a demandé que le rapport soit également examiné par le Groupe des Nations Unies pour le développement.

C. Exposition universelle 2015 : « Nourrir la planète, énergie pour la vie »

71. Le Secrétaire général a indiqué aux membres que, selon lui, les expositions universelles constituaient une excellente occasion pour le système des Nations Unies de mettre en vedette ses travaux et d'établir le contact avec un public venu de toutes les régions du monde, dont l'appui était essentiel pour le système dans son ensemble. Pour chacune de ces expositions, un organisme des Nations Unies était désigné chef de file par le CCS. C'est le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) qui avait été choisi pour l'exposition universelle tenue à Shanghai en 2010, et ce serait le tour du Programme des Nations Unies pour l'environnement à l'occasion de l'exposition qui se tiendrait à Yeosu en 2012.

72. Le Gouvernement italien avait adressé au Secrétaire général une missive invitant le système des Nations Unies à participer à l'Exposition universelle de 2015, qui se tiendrait à Milan, sur le thème « Nourrir la planète, énergie pour la vie ». BAN Ki-moon a dit savoir que les institutions basées à Rome et placées sous l'autorité du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) étaient disposées à assumer le rôle de chef de file pour l'occasion. Il a exprimé son appréciation à la FAO, ainsi qu'au PAM et au Fonds international de développement agricole (FIDA), pour avoir accepté de coordonner la participation du système des Nations Unies et leur a souhaité le succès dans cette entreprise.

D. Exposé du Chef de l'équipe de gestion du changement

73. M. Khare, Sous-Secrétaire général, équipe de gestion du changement, a présenté au Conseil les objectifs et le statut de l'équipe de gestion du changement, établie en juillet 2011 par le Secrétaire général et supervisée par la Vice-Secrétaire

générale. Il a noté que l'équipe était devenue opérationnelle dès avril 2011, prenant pour base les travaux du Comité de haut niveau sur la gestion sur les mesures de rationalisation et de maîtrise des coûts qu'il avait présentés au Conseil à sa première session ordinaire de 2011. L'ambition de l'équipe était de trouver d'autres moyens pour l'ONU de moderniser son mode de fonctionnement, de réaliser des gains de productivité et de s'acquitter de ses tâches plus rapidement et plus efficacement.

74. L'équipe avait constitué un réseau de plus de 40 coordonnateurs – représentants du Secrétariat de l'ONU, des bureaux extérieurs, des commissions régionales et de syndicats du personnel. Ces coordonnateurs contribueraient à l'établissement de la version finale des propositions et veilleraient à ce que les réformes soient mises en œuvre de façon cohérente.

75. L'équipe concentrait ses efforts sur les procédures permettant de parvenir à des gains de productivité et à une réduction des coûts, mais aussi de renforcer la transparence et l'efficacité, le tout de façon accélérée; sur les priorités définies par le Secrétaire général, à savoir entre cinq et sept mesures principales, axées sur le long terme, qui constitueraient un plan pour le changement et seraient mises en œuvre entre 2012 et 2016; sur les initiatives entreprises par les départements avec succès, et dont la mise en œuvre pouvait se poursuivre sans intervention spécifique de l'équipe.

76. Les propositions de réforme à l'examen portaient sur l'efficacité des programmes, les ressources humaines, l'informatique et la télématique, les achats et les services communs, l'innovation dans le cadre des modèles d'activité et la coopération avec les États Membres. L'équipe de gestion du changement était censée terminer ses travaux à la fin de 2011. Elle opère en consultation étroite avec le Comité de haut niveau sur la gestion, qui contribue à son action sous l'angle du système dans son ensemble.

E. Dates et lieux des sessions ultérieures

77. **À l'issue de consultations préalables, le Conseil a confirmé que sa première session ordinaire de 2012 se tiendrait les vendredi 13 et samedi 14 avril 2012 à Genève et qu'il serait accueilli en cette occasion par l'OMM et l'UIT.**

78. Les membres du CCS seraient consultés sous peu au sujet des dates de sa deuxième session régulière de 2012, qui se tiendrait au Siège de l'ONU, à New York.

79. Le Conseil a également été informé que l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et le FIDA l'avaient invité à tenir dans leurs locaux ses sessions de 2013 et 2014, respectivement.

80. **Le Conseil a remercié le Secrétaire général Taleb Rifai et le Président Kanayo Nwanze et a confirmé que sa première session ordinaire de 2013 se tiendrait à Madrid, au Siège de l'OMT, et sa première session régulière de 2014 à Rome, dans les locaux du FIDA.**

F. Hommage aux membres sortants

81. Au nom du Conseil, le Secrétaire général a rendu hommage à Efthimios Mitropoulos, Secrétaire général sortant de l'Organisation maritime internationale (OMI), et à Jacques Diouf, Directeur général sortant de la FAO.

82. Le Secrétaire général a salué la carrière aussi longue que distinguée de M. Mitropoulos dans les affaires maritimes et à la tête de l'OMI, dont il guidait l'action depuis 2004. Il a loué les efforts déployés par M. Mitropoulos pour améliorer la sûreté et la sécurité de la navigation, mais aussi pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des navires de la planète entière, avec un succès notable. Il a mentionné l'énergie que M. Mitropoulos avait dépensée sans compter pour mettre en place les centres de coordination des sauvetages maritimes le long des côtes africaines, mais aussi en quête du soutien de la communauté internationale face aux actes de piraterie et aux vols à main armée commis en mer. Le Secrétaire général a remercié M. Mitropoulos de s'être impliqué, en sa qualité de membre du CCS, au service des causes défendues par l'ensemble du système des Nations Unies.

83. Le Secrétaire général a ensuite témoigné son appréciation à M. Diouf, qui avait présidé aux destinées de la FAO en qualité de Directeur général depuis 1994. Il a loué la détermination prodigieuse avec laquelle M. Diouf avait lutté pour l'élimination de la faim, sa priorité essentielle. Il a mentionné, en particulier, le dynamisme et l'efficacité avec lesquels M. Diouf avait plaidé pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ce qui lui avait valu le respect des gouvernements et du monde universitaire; ses efforts pour ouvrir la voie, au plan international, à la recherche et à l'innovation en matière de techniques propres à accroître les rendements et le taux d'exploitation; sa solidarité, à titre professionnel mais aussi personnel, avec tous ceux qui connaissaient l'insécurité alimentaire dans de nombreuses régions du monde. Avant de travailler pour le système des Nations Unies, M. Diouf avait occupé des postes de responsabilité dans des institutions agricoles nationales et internationales, gravissant les échelons jusqu'à servir le Gouvernement du Sénégal, pour lequel il avait exercé des fonctions exécutives et législatives. En conclusion, le Secrétaire général l'a remercié pour ses 18 ans de service au sein du système des Nation Unies et pour les conseils qu'il avait dispensés en sa qualité de membre de longue date du CCS.

84. M. Mitropoulos et M. Diouf ont remercié le Secrétaire général et les membres du CCS d'avoir pris acte des efforts qu'ils avaient déployés au service du système des Nations Unies.

Annexe

Déclaration commune des membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination au sujet de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

1. Nous, les membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, prenons acte de l'occasion historique que nous offre la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +20) de réorienter le monde sur la voie d'un développement durable.

2. Nous affirmons que le développement durable est une priorité essentielle pour nos organisations et confirmons la validité des principes énoncés en 1992 dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et dans Action 21, à commencer par le principe d'une responsabilité commune mais différenciée. Nous nous engageons de nouveau à redoubler d'efforts, à l'échelle du système des Nations Unies, en partenariat avec l'ensemble de nos partenaires gouvernementaux, de la société civile et du secteur privé, pour veiller au respect de ces principes.

3. En dépit d'améliorations substantielles enregistrées sur la voie du développement et dans le domaine de l'environnement, le monde n'a pas évolué vers ce développement durable auquel avaient déclaré aspirer les participants à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, ou aux conférences mondiales qui ont été organisées sur le même thème ultérieurement.

4. Ces 20 dernières années, le monde a connu une croissance économique forte et a notablement progressé vers l'accomplissement d'un certain nombre des objectifs du Millénaire pour le développement. Toutefois, il est alarmant de constater que ces tendances positives s'accompagnent de disparités et d'inégalités de plus en plus marquées, d'une inégalité persistante entre les hommes et les femmes, d'une absence d'équité sur le plan social, d'une détérioration de l'environnement qui va s'aggravant, et de crises économiques, financières, énergétiques et alimentaires récurrentes.

5. Lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +20), il sera donc nécessaire de faire acte d'une détermination renouvelée et de prendre immédiatement des mesures propres à jeter les bases d'un processus à plus long terme, axé sur la résorption des déséquilibres, sur un ensemble de priorités d'action et sur la réforme des arrangements institutionnels à tous les niveaux, l'objectif étant de rendre cohérentes et intégrées des politiques économiques, environnementales et sociales qui placent l'être humain et son bien-être au centre de tout. Il faudra aussi trouver les moyens de donner suite aux recommandations de la Conférence, grâce à l'octroi de ressources, notamment aux fins de la transformation technologique et du renforcement des capacités.

6. Afin de baliser le chemin vers l'élimination de la pauvreté et la promotion du développement durable, il faut commencer par convenir que le monde a fondamentalement changé, à plus d'un titre. Les changements climatiques modifient notablement la géographie physique et humaine de la planète. La croissance de la population, les pyramides des âges, la répartition par sexes, la localisation des

peuplements et les caractéristiques des mouvements de population font apparaître d'importantes mutations; la consommation de ressources s'est accrue et les modes de production sont moins viables qu'auparavant. En revanche, des avancées de tous ordres ont été enregistrées, qu'il s'agisse des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, de mesures novatrices d'adaptation aux changements climatiques, ou de l'émergence d'instruments nouveaux et performants qui favorisent la constitution de réseaux sociaux, le dialogue et l'engagement participatif, offrant des possibilités qui n'existaient pas il y a 20 ans.

7. Compte tenu de l'évolution de ces paramètres, la Conférence Rio +20 devra concéder que les objectifs économiques, sociaux et environnementaux ne sont pas des variables indépendantes, mais corrélées, puisque les progrès effectués dans un secteur favorisent les avancées dans d'autres secteurs. Nos objectifs doivent être une plus grande équité, la revitalisation de l'économie mondiale et la protection de la planète et de ses écosystèmes, qui subviennent à nos besoins, de sorte que tous les êtres humains – femmes, hommes et enfants – puissent vivre dans la dignité.

8. La durabilité de la croissance et du développement futurs dépendront essentiellement de l'innovation, d'une plus grande efficience économique et d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie et des ressources naturelles, d'un système d'échanges multilatéral ouvert et protecteur, de politiques des finances publiques qui encouragent la viabilité, d'une comptabilisation rigoureuse des richesses et de la valeur des services rendus par les écosystèmes, d'un accès équitablement partagé à la vie productive, de l'ouverture à tous de la vie politique et de la création d'emplois décents en nombre suffisant. La croissance doit conduire à l'amélioration de la capacité de résistance des ménages, des écosystèmes et des économies, mais aussi de la sécurité de l'approvisionnement en eau et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

9. La croissance économique doit être assujettie à des critères exigeants et ne laisser personne de côté. Elle doit aller de pair avec la mise en œuvre de mesures propres à accélérer le progrès à l'échelle mondiale en ce qui concerne la santé publique, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la jouissance effective des droits de l'homme, une plus grande équité dans l'accès à une protection sociale de meilleure qualité et dans l'imposition de l'état de droit, et une répartition équitable des fruits du développement. Au plan politique, il faudra se garder de tout protectionnisme commercial et de toute incidence négative, en particulier sur les groupes de population démunis et vulnérables, comme les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Ces objectifs sont autant de composantes d'une démarche axée sur l'économie « verte », et nous nous engageons à ce que les organisations que nous représentons apportent leur appui aux États Membres à l'heure où ils entameront cette transition essentielle qui sera source de transformations profondes.

10. Le recentrage vers le développement durable présente des difficultés, mais c'est aussi l'occasion de procéder à des investissements substantiels, tant publics que privés, dans l'infrastructure productive, la transformation technologique, les sciences, l'éducation et la mise en valeur du capital humain. Les acteurs du système des Nations Unies sont prêts à aider les États Membres à formuler et à mettre en œuvre les plans directeurs et les cadres réglementaires essentiels qui rendront possibles de tels investissements, et ils sont déterminés à poursuivre le renforcement de l'action qu'ils mènent au plan national.

11. Le système actuel, fragmenté, rend sans nul doute indispensable d'engager des réformes institutionnelles aux plans national, régional et international, afin de prendre en compte les multiples dimensions du développement durable, d'en rendre la mise en œuvre plus efficace, de transposer à plus grande échelle, et sans attendre, les activités menées à ce titre, mais aussi de veiller à renforcer la coordination et la cohérence des orientations définies.

12. Le système des Nations Unies est déterminé à s'acquitter de la part de réformes institutionnelles qui lui incombe, en améliorant ses mécanismes de coordination et en réexaminant les politiques et programmes existants afin de les améliorer, notamment grâce à la programmation commune. Mais cela ne suffira peut-être pas, aussi la Conférence Rio +20 devra-t-elle être l'occasion de poursuivre, à plus grande échelle, la réforme du système des Nations Unies, par exemple en renforçant les institutions, les mandats et les cadres réglementaires, ou en procédant à des changements structurels.

13. Plus spécifiquement, parmi les enjeux prioritaires, un certain nombre mériteront une attention particulière durant la Conférence Rio +20, du fait qu'ils touchent directement le développement durable. On songe à l'énergie, à l'eau, aux océans, aux emplois verts, aux villes viables, à l'agriculture viable et à la sécurité alimentaire à long terme, à la réduction des risques de catastrophe et à l'investissement dans la santé, l'éducation, la jeunesse, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

14. Ces questions doivent être traitées de façon coordonnée par le système des Nations Unies et les partenaires gouvernementaux, de la société civile et du secteur privé, afin que des solutions novatrices et durables soient trouvées. S'agissant des problèmes suscités par les crises de l'eau, de l'énergie et de la sécurité alimentaire au plan mondial, les organismes du système ont intensifié leur action et leur coopération. La Conférence Rio +20 offrira une tribune appropriée pour appuyer un certain nombre d'initiatives telles que l'« Énergie durable pour tous », qui est l'illustration d'un engagement collectif renouvelé envers le développement durable.

15. Lors de la Conférence Rio +20, nous devrons exploiter les acquis obtenus, les meilleures pratiques observées, les leçons retenues dans le cadre de la poursuite des objectifs du Millénaire, et les transposer à plus grande échelle afin d'asseoir sur des bases solides le programme d'action pour le développement après 2015. Nous devrons définir la marche à suivre pour progresser de façon mesurable vers le développement durable, en nous fixant des objectifs d'étape qui intègrent les dimensions économique, environnementale et sociale, ainsi qu'une nouvelle génération d'indicateurs de nos accomplissements. Le système des Nations Unies est prêt à apporter son concours aux nations et aux peuples du monde afin que le développement durable devienne une réalité.